

# Dépôt fermé - Conservation de souches de champignons filamenteux appartenant au groupe de risque 1\*

Proposition de conservation sécurisée et confidentielle  
pour des souches de champignons filamenteux  
appartenant au groupe de risque 1\*

\* Le groupe 1 comprend les agents biologiques non susceptibles de provoquer une maladie chez l'homme  
(Code du travail : Section 6 : Prévention du risque biologique (Articles R231-60 à R231-65-3)).

CIRM-CF – dépôt confidentiel – conservation –  
champignon – souche



#InnoverAvecINRAE





# Dépôt fermé - Conservation de souches de champignons filamenteux appartenant au groupe de risque 1\*

## Description de la prestation

➤ **Contrôle moléculaire de la pureté et de l'identité de(s) souche(s) déposée(s)**  
 Culture en boîte de Pétri sur un milieu de culture standard (MA2, MYA2, PDA, MEA)  
 Extraction d'ADN, amplification d'un marqueur moléculaire standard (ITS, EF1a, 18S en fonction de l'espèce)  
 Séquençage du marqueur obtenu : envoi de la séquence pour validation par le déposant

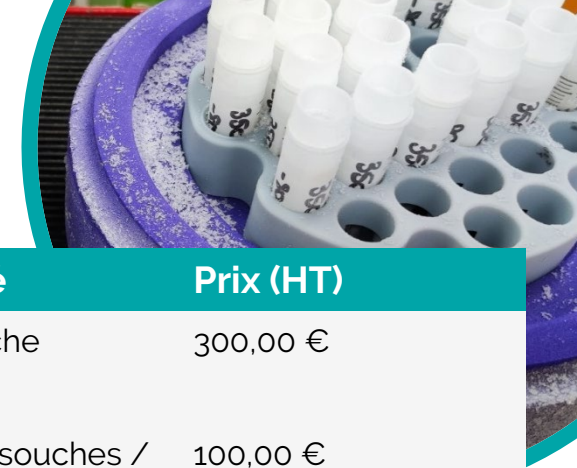
➤ **Cryoconservation de(s) souche(s) déposée(s) en congélateur -80°C**  
 Production et cryoconservation (de spores ou de mycélium) de 10 cryotubes (cryoprotectant : glycérol 10% ou autre à définir), et stockage dans un congélateur à accès restreint.  
 Test de viabilité et de pureté du lot 2 mois après cryoconservation, et livraison des cultures obtenues en milieu gélosé pour validation par le déposant.

➤ **Cryoconservation de(s) souche(s) déposée(s) en azote liquide -196°C**  
 Production et cryoconservation (de spores ou de mycélium) de 10 cryotubes (cryoprotectant : glycérol 10% ou autre à définir), et stockage dans 2 cryo-conservateurs distincts (5 cryotubes conservés en phase liquide, 5 cryotubes conservés en phase gazeuse) à accès restreint, dans un bâtiment différent et séparé de celui qui héberge les congélateurs -80°C.  
 Test de viabilité et de pureté du lot 2 mois après cryoconservation, et livraison des cultures obtenues en milieu gélosé pour validation par le déposant.

➤ **Distribution**  
 Restreinte au déposant ou à une tierce partie après autorisation écrite du déposant.



#InnoverAvecINRAE



## Tarifs indicatifs

Dénomination	Unité	Prix (HT)
Frais de conservation initiale** (la première année)	1 souche	300,00 €
Frais annuels de maintenance (les années suivantes)	1 à 10 souches / an	100,00 €
Production d'un nouveau lot de cryotube	1 souche	50,00 €

\*\* Les frais de conservation initiale comprennent le contrôle moléculaire de la souche déposée, la production des lots de conservation à -80°C et en azote liquide, et les tests de viabilité initiaux (frais de livraison des cultures pour validation inclus).

### ➤ Exemple de tarification pour 16 souches

- *Frais de conservation initiale :* 300 x 16 = 4800 € au départ
- *Frais annuels de maintenance :* 100 x 2 = 200 € / an
- *Option test viabilité annuel :* 50 x 16 = 800 € / an
- *Production de nouveaux lots (si besoin) :* 50 x 16 = 800 €



## CONTACT

Anne FAVEL - Directrice du CIRM-CF  
[cirm-cf@inrae.fr](mailto:cirm-cf@inrae.fr) - +33 4 91 82 86 00  
[www.cirm-fungi.fr](http://www.cirm-fungi.fr)

CIRM-CF – UMR 1163 BBF  
 Faculté des Sciences de Luminy  
 Polytech entrée B, CP 925  
 163 av de Luminy  
 13288 Marseille Cedex 09, France